



OPTIMUM

Assurance vie

50^{ans}

“ Votre partenaire
en assurance vie ”

Flash

Septembre 2025

Optimum Vie est une société d'assurance française membre du Groupe Optimum, un groupe financier diversifié privé canadien ayant des activités au Canada, aux États-Unis et en France.

Voici les rubriques de votre *Flash* de septembre :

1. Impots.gouv.fr renforce la sécurité des comptes fiscaux particuliers avec une authentification à double facteur (Impots.gouv.fr)
2. 16 & 17 septembre - Journées du Courtage 2025
3. Cartographie 2025 des marchés et des risques (source AMF)
4. Depuis le 1^{er} août le taux du livret A est abaissé à 1,7 %
5. Réforme des titres-restaurant : vers une utilisation élargie et entièrement dématérialisée d'ici 2027 (source Prévislima)
6. Économie / Actualités - La dette française en 2025 : les principaux chiffres (source Vie Publique)
7. Fraude sociale : le point en cinq questions (source vie publique.fr)
8. Optimum Gestion Financière – Contre-performance du style *Qualité* en Europe

Impots.gouv.fr renforce la sécurité des comptes fiscaux particuliers avec une authentification à double facteur (Impots.gouv.fr)

Depuis le 25 juin 2025, l'accès à l'espace particulier sur impots.gouv.fr a évolué. Dans le cadre du renforcement de sa politique de sécurité numérique, la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) généralise l'usage de la double authentification pour tous les usagers particuliers.

Concrètement, après avoir saisi leur identifiant fiscal et leur mot de passe habituel, les usagers devront désormais renseigner un code de sécurité à six chiffres, reçu par courriel via l'adresse otp@authentification.impots.gouv.fr. Ce dispositif vient renforcer la protection des données personnelles contre les risques d'usurpation d'identité et de fraude.

Ce nouveau mode de connexion, déjà expérimenté avec succès dans deux départements depuis septembre 2024 (Eure-et-Loir et Pas-de-Calais), repose sur une solution simple, éprouvée, et compatible avec tous les supports (ordinateur, mobile, application).

« Protéger les données personnelles et fiscales des usagers, c'est garantir la confiance dans les services publics en ligne. Cette mesure marque une étape essentielle dans la sécurisation des démarches fiscales », déclare Amélie Verdier, directrice générale des Finances publiques.



Des mesures d'accompagnement sont prévues :

- Un message d'information personnalisé est envoyé par courriel à chaque usager ;
- Un accès temporaire de secours est maintenu en cas de difficulté, afin de ne pas compromettre les obligations déclaratives ;
- Les centres des Finances publiques restent mobilisés pour accompagner les usagers en cas de besoin.

Ce dispositif s'inscrit dans une stratégie plus large de cybersécurité de l'État, où la DGFiP joue un rôle moteur en tant que fournisseur d'identité FranceConnect. Ainsi, il sera déployé aux comptes professionnels à terme.

Pour toute information, les usagers peuvent consulter la rubrique dédiée sur impots.gouv.fr ou contacter le **0 809 401 401** (appel non surtaxé).

Lire l'article sur impots.gouv.fr.

16 & 17 septembre - Journées du Courtage 2025

Nous vous attendons nombreux sur notre stand n° P27 pour ces deux journées de rencontres dédiées à la distribution de produits d'assurance.



Cartographie 2025 des marchés et des risques (source AMF)

À la suite de l'aggravation des tensions commerciales, matérialisée par l'annonce par l'administration américaine de la mise en place de droits de douanes « réciproques » le 2 avril 2025 et des incertitudes géopolitiques persistantes, les marchés ont subi une correction marquée accompagnée d'une volatilité élevée au cours des premiers mois de l'année 2025. Au-delà des effets immédiats, cette incertitude persistante pèse sur l'environnement macroéconomique et pourrait fragiliser la résilience des marchés

Dans ce contexte L'AMF publie sa cartographie 2025 et dresse un panorama de l'évolution sur un an des tendances et des risques ainsi que leurs conséquences sur le financement de l'économie, les marchés, les fonds d'investissement et l'épargne des ménages.

Accès au document : [cartographie-2025.pdf](#)



Depuis le 1^{er} août le taux du livret A est abaissé à 1,7%

Conformément à la préconisation du gouverneur de la Banque de France le taux du Livret A a été abaissé le 1^{er} août à 1,7 %, contre 2,4 % précédemment et la rémunération du livret d'épargne populaire est passée à 2,7 %, contre 3,5 % auparavant.



Réforme des titres-restaurant : vers une utilisation élargie et entièrement dématérialisée d'ici 2027 (source Prévisima)

Issue d'un travail de concertation amorcé il y a deux ans mais retardé par les péripéties gouvernementales, la réforme des titres-restaurant a été officiellement présentée le 25 juin par la ministre du Commerce et des PME, Véronique Louwagie.

Une réforme qui « *simplifie, sécurise et modernise* » le titre-restaurant tout en « *incitant à la consommation* », explique la ministre dans son interview exclusive au Parisien. On fait le point sur la mise à jour de ce dispositif, créé dans les années 1960 et aujourd'hui utilisé par plus de 5,5 millions de salariés.

Les tickets restaurants utilisables partout en France, même le dimanche ?

Une première évolution de la réforme porte sur l'élargissement des jours d'utilisation du ticket restaurant : initialement inutilisables le dimanche, ils pourraient désormais être mobilisables 7 jours sur 7. Cette extension ne s'appliquera toutefois pas aux jours fériés, afin que les titres restent « *reliés directement au monde du travail* », comme l'a précisé la ministre. Le plafond journalier reste fixé à 25 euros.

Autre assouplissement, la fin de la restriction géographique : jusqu'ici limités aux départements limitrophes du lieu de travail, les titres pourront être dépensés sur l'ensemble du territoire.

Courses alimentaires : la dérogation devient permanente

Initialement mis en place à titre exceptionnel en 2022, le droit d'utiliser les titres-restaurant pour régler certaines courses alimentaires en supermarché est pérennisé, comme chaque année depuis 2022. Les produits éligibles restent toutefois encadrés : les titres ne peuvent toujours pas être utilisés pour l'alcool, les confiseries, les produits pour bébés ou encore les aliments pour animaux.

Cette mesure, fortement contestée par les restaurateurs – l'Umih estime le manque à gagner à plus d'un milliard d'euros sur deux ans –, est naturellement bien accueillie par les salariés, notamment parce qu'elle s'adapte aussi à l'évolution des pratiques : 6 Français sur 10 apporteraient leur repas fait maison sur leur lieu de travail, rappelle la ministre, soulignant l'impact du télétravail sur la consommation hors domicile.

L'extension de l'utilisation des titres restaurant au dimanche est d'ailleurs directement liée à ce contexte de généralisation du télétravail, dans le sens où elle permet au salarié d'acheter « *une partie des ingrédients nécessaires* » à la préparation de son repas « *en amont, y compris le dimanche* ».



Validité limitée à un an : fin du cumul sur l'année suivante

Autre changement important et sûrement moins populaire auprès des salariés, les titres-restaurant ne pourront plus être prolongés au-delà d'un an : il ne sera pas possible de les cumuler et de les reporter sur l'année suivante. Le gouvernement justifie cette mesure par la volonté de limiter l'accumulation sur les comptes et d'inciter à une consommation plus régulière.

Une dématérialisation totale à horizon 2027

La réforme acte également la disparition du format papier. À partir du 28 février 2027, seuls les titres dématérialisés seront valides. Si aujourd'hui, près d'un quart des titres sont encore utilisés en version papier, la tendance est clairement à la transition numérique.

Outre la simplicité d'usage pour les salariés (paiement possible au centime près, traçabilité), le passage au dématérialisé permettra de réduire les frais pour les commerçants, en limitant les commissions versées aux émetteurs.

Calendrier législatif

Bien que la réforme soit finalisée dans ses grandes lignes, sa forme juridique (projet ou proposition de loi) reste à définir. Le ministère souhaite en tout cas que le débat parlementaire aboutisse à une mise en œuvre complète au 1^{er} janvier 2027.

Réforme des titres-restaurant : vers une utilisation élargie et entièrement dématérialisée d'ici 2027 | Prévisima

La dette française en 2025 : les principaux chiffres (source Vie Publique)

Le Premier ministre a présenté le 15 juillet 2025 un plan pluriannuel pour maîtriser la dette publique de la France. L'objectif pour 2026 est de réaliser plusieurs dizaines de milliards d'économies. Mais, quel est le niveau de la dette publique française ? Comment la France se situe-t-elle par rapport à ses voisins européens ?

43,8 milliards d'économies et un déficit public ramené à 4,6 % du PIB en 2026 : telles sont les ambitions du plan sur quatre ans présenté par le Premier ministre, François Bayrou, le 15 juillet 2025 en conférence de presse. Le plan prévoit un déficit public de 2,8 % en 2029, la France passerait ainsi sous la barre des 3 % prévue par les critères de Maastricht.

De 60 % à 114 % du PIB en 25 ans

À la fin du premier trimestre 2025, la dette publique (c'est-à-dire des administrations publiques au sens du Traité de Maastricht) s'établit à 3 345,8 milliards d'euros, soit 114 % du PIB. Avant la pandémie, elle n'était que de 97,9 % du PIB tandis qu'elle était de 60 % en 2000.



Puisque les recettes ne couvrent pas les dépenses, la dette continue d'augmenter : chaque seconde, elle s'alourdit d'environ 5 000 euros ou de 300 000 euros par minute. Cette augmentation de la dette entraîne un coût, qui dépend des taux d'intérêt demandés par les prêteurs. Deux facteurs les déterminent :

- les anticipations de taux d'intérêt futurs, qui, eux, sont étroitement liés à l'évolution des taux directeurs de la Banque centrale européenne (BCE) ;
- la prime de risque, c'est-à-dire la compensation demandée par les créanciers face au risque de non-remboursement.

La charge de la dette est devenue un poste de dépense important : elle représente en 2025 environ 55 milliards d'euros (en comptabilité générale de l'État), soit 9,5 % du budget de l'État selon la Banque de France. Cette charge a doublé en volume depuis 2020 et risque d'augmenter encore dans les années à venir.

La suite des points ci-dessous sur [Vie-Publique.fr](https://vie-publique.fr).

- Évolution de la charge de la dette de l'État sur longue période
- Une dette publique très au-dessus de la moyenne de la zone euro
- Dette publique au dernier trimestre 2024 en Europe

Dans cette même période, la France, quant à elle, s'est éloignée de la moyenne européenne. Elle n'a réduit son niveau d'endettement que de 117,9 % à 113 %. Son ratio de dette est désormais le troisième le plus élevé de l'Union européenne, derrière l'Italie et la Grèce. Par comparaison, aux États-Unis, le niveau de l'endettement public s'élève à 136,6 % du PIB en 2024.

[Lire l'article sur vie-publique.fr](https://vie-publique.fr)

La dette publique en chiffres

114 %
du PIB

Part de la dette publique de la France
(au sens de Maastricht à la fin du 1^{er} trimestre 2025)

55
milliards
d'euros

Charge de la dette publique en 2025
(estimation)

5 000
euros

Augmentation de la dette publique en France par seconde

Fraude sociale : le point en cinq questions (source vie publique.fr)

Qu'est-ce que la fraude sociale ? À combien est-elle évaluée ? Qui sont les fraudeurs ? Si le sujet est souvent abordé dans les espaces politique et médiatique, l'État et l'administration manquent parfois de réponses pour évaluer l'ampleur de ce phénomène. Vie publique fait le point en cinq questions (les éléments ci-dessous au complet via le lien : [Fraude sociale : le point en cinq questions | vie-publique.fr](#))

- 1) Qu'est-ce que la fraude sociale ?
- 2) Qui sont les acteurs de la fraude sociale ?
- 3) Quelles sont les mesures mises en place pour lutter contre la fraude sociale ?
- 4) La fraude sociale est-elle comparable à la fraude fiscale ?
- 5) Pourquoi les dépenses d'indemnisation des arrêts de travail ont-elles augmenté ?

Fraude sociale : les chiffres annuels



Sur un manque à gagner évalué à 13 milliards d'euros, les fraudes constatées représentent 2,1 milliards d'euros. Les montants effectivement recouverts représentent 600 millions d'euros.

D'où vient la fraude sociale ? (en %)

Entreprises / travailleurs indépendants

56 Fraudes sur les cotisations et/ou les déclarations

Assurés

34 Fraudes sur les prestations

Professionnels de la santé

10 Fraudes sur la facturation et/ou la déclaration des actes

Source : Rapport 2024 du Haut Conseil du financement de la protection sociale



Optimum Gestion Financière - Contre-performance du style *Qualité* en Europe

L'année 2025 a marqué une sous-performance des valeurs dites de *Qualité* en Europe, traduisant un rééquilibrage des flux vers des actions plus risquées ou cycliques. Les sociétés de *Qualité* se distinguent par une rentabilité élevée et stable, un bilan solide avec peu de dettes et une croissance régulière des bénéfices.

Ce style d'investissement est au cœur de nos stratégies actions, car nous cherchons à construire des portefeuilles résilients avec moins de volatilité, misant sur une performance robuste et stable plutôt que sur des gains rapides.

Graphique des écarts de performance à 5 ans : actions européennes de *Qualité* vs marché



Source : Bloomberg, OGF

Historiquement, le style *Qualité* surperforme le marché sur des périodes de 5 ans, grâce à la capacité de ces entreprises à mieux résister aux périodes de turbulences économiques. Toutefois, la période récente s'est révélée défavorable à ce style, en raison de sa moindre exposition au secteur financier.

Pourtant, les sociétés de *Qualité* maintiennent une rentabilité des capitaux propres moyenne 2 fois supérieure à celle du marché, confirmant la solidité de leurs fondamentaux.

Poursuite des négociations commerciales entre le Canada et les États-Unis

Les tensions commerciales entre le Canada et les États-Unis se sont apaisées depuis l'élection du nouveau Premier Ministre canadien, Mark Carney. En dépit des menaces du président américain, les biens couverts par l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (« *ACEUM* ») sont exemptés de surtaxe, soit environ 90 % des échanges. La bourse canadienne reste donc épargnée, les droits de douane représentant une faible partie des revenus des entreprises. De plus, nos stratégies ne sont pas exposées aux industries surtaxées (principalement acier, aluminium, cuivre, automobile, potasse).

La détente s'est poursuivie le 1^{er} septembre 2025, avec la suppression des contre-mesures tarifaires canadiennes sur les produits américains, à l'exception de celles visant l'acier, l'aluminium et l'automobile, qui restent soumis à une surtaxe de 25 %. Cet équilibre reste fragile, car l'*ACEUM* inclut une clause de révision en juillet 2026. Le Canada, les États-Unis et le Mexique décideront donc l'an prochain s'ils souhaitent prolonger l'accord pour une nouvelle période de 16 ans. À l'image de l'Union européenne et du Royaume-Uni, les 2 parties devraient parvenir à un accord.

La fragilité du marché de l'emploi renforce la probabilité d'une baisse de taux directeur

Le taux de chômage a de nouveau augmenté au Canada pour atteindre 7,1 % en août, un niveau inférieur à celui de la France (7,6 %). De même, les dernières données font état d'un ralentissement des créations d'emploi aux États-Unis. Ainsi, la probabilité d'une baisse plus importante des taux directeurs augmente. Les investisseurs s'attendent désormais à 3 baisses de la Réserve fédérale d'ici la fin de l'année, alors qu'ils prévoyaient seulement 1 baisse cet été.

De surcroît, le président américain Donald Trump accentue la pression sur l'institution monétaire pour obtenir des baisses de taux qui favoriseront la croissance. Ce changement de perspective devrait soutenir la performance des marchés et a permis aux actions américaines de combler une partie de leur retard par rapport aux actions européennes.

Les informations contenues dans ce document ne constituent pas une offre d'achat, de vente, de souscription ou de services financiers, ni une sollicitation d'une offre d'achat de quelques produits d'investissement que ce soit. Tout investissement comporte des risques. Ce document ne tient pas compte des circonstances particulières propres à tout destinataire individuel auquel cette communication a été envoyée et ne doit pas être invoqué pour prendre une décision d'investissement. Chaque personne est invitée à lire le prospectus du fonds d'investissement envisagé avant toute décision d'investissement.

OPTIMUM VIE S.A.

94, rue de Courcelles
75008 Paris, France
+ 33 1 44 15 81 81

optimumvie.com
optimumvie.com/linkedin

